

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration
du C.C.A.S.**

Envoyé en préfecture le 24/05/2023

Reçu en préfecture le 24/05/2023

Publié le

ID : 077-217702968-20230516-DEL2023_12-DE



N° de page	2023	...
8.2.5.	DEL 2023/12	1/2

L'an deux mille vingt trois,

Le 16 mai à 20h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick NECKER, Vice-Président.

Date de convocation : 9 mai 2023	Nombre d'administrateurs		
	En exercice : 16	Présents : 9	Votants : 9

Étaient présents : Mesdames LE MEUR, REGANHA, DENEUX, RIODIN, GALLÉ, - Messieurs NECKER, KAOUANE, GUMILA, ROBERT

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Madame EYAMO – Messieurs BERGANO, KILAHY

Excusées : Mesdames MAGNE, BAMI, LOUVET, MALPIN

Secrétaire de séance : Madame Valérie REGANHA

Rapporteur : Monsieur Patrick NECKER

Objet : Convention de partenariat entre ENEDIS et le Centre Communal d'Action Sociale de Moissy-Cramayel.

La lutte contre la précarité énergétique est un enjeu de société majeur dont il est nécessaire de mieux comprendre les causes pour apporter des réponses adaptées. Enedis est partenaire de l'O.N.P.E. (Observatoire National de la Précarité Énergétique) et participe activement aux travaux et études menées pour cartographier, identifier, prévenir et lutter contre la précarité énergétique.

L'entreprise gère notamment le réseau de distribution d'électricité et réalise à la demande des fournisseurs, l'ensemble des prestations techniques liées à la vie du contrat de fourniture d'énergie d'un client.

C'est dans ce cadre, qu'Enedis souhaite apporter son soutien à la démarche engagée par le C.C.A.S. de Moissy-Cramayel dans le suivi et l'accompagnement des familles en situation de précarité sur son territoire.

Enedis propose donc au C.C.A.S., la mise à disposition de sa nouvelle plateforme VIGIE (Visualisation et Gestion Individualisée de l'Electricité) afin d'accompagner plus personnellement les publics précaires dans la maîtrise de leur consommation d'électricité.

N° de page	2023	...
8.2.5.	DEL 2023/12	2/2

Sur proposition du Vice-Président du C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration

Accepte

Les termes de la convention de partenariat entre ENEDIS et le Centre Communal d'Action Sociale de Moissy-Cramayel.

Invite

La Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

**Le Vice- Président du C.C.A.S.,
Patrick NECKER**

La secrétaire de séance

Certifie exécutoire la présente délibération

- Télétransmise en Préfecture le :

- Notifiée le :

- Publiée le :